

De nouveaux seuils déterminent la taille des entreprises



© 2024 Les Echos Publishing

Le montant des seuils de chiffre d'affaires et de bilan qui définissent les entreprises appartenant à la catégorie des micro-entreprises, des petites, des moyennes ou des grandes entreprises vient d'être modifié.

Association : intérêt à agir contre une décision administrative



© 2024 Les Echos Publishing

Une association ayant pour objet d'assurer la défense et la préservation du cadre de vie dans un département peut demander

en justice l'annulation du permis de construire de trois vastes bâtiments destinés à accueillir des activités artisanales et commerciales.

Les procédures de prévention des difficultés des entreprises



© 2024 Les Echos Publishing

Lorsqu'une entreprise connaît des difficultés économiques ou financières avérées ou prévisibles, elle a tout intérêt à saisir rapidement la justice pour bénéficier de dispositifs qui vont permettre de traiter de manière préventive, amiable et confidentielle ces difficultés et éviter un dépôt de bilan. Ces dispositifs préventifs, que sont le mandat ad hoc et la procédure de conciliation, sont relativement méconnus des chefs d'entreprise. Pourtant, ils se révèlent très efficaces car, selon les statistiques établies par les tribunaux de commerce, 70 à 80 % d'entre eux aboutissent à un accord entre le chef d'entreprise et ses principaux créanciers.

Les promotions sur les produits d'hygiène et d'entretien sont encadrées



© 2024 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les promotions, c'est-à-dire les avantages ayant pour effet de réduire le prix de vente au consommateur, des denrées alimentaires ou des produits destinés à l'alimentation des animaux de compagnie sont encadrées tant en valeur qu'en volume. Ainsi, elles ne peuvent pas être supérieures à 34 % du prix de vente au consommateur. Elles sont également limitées à 25 % en volume.

À compter du 1^{er} mars 2024, cette mesure d'encadrement est étendue aux produits de grande consommation non alimentaires, autrement dit aux produits d'hygiène et d'entretien (lessive, gel douche, savons, shampoings, dentifrices, parfums, couches...).

Introduite par la loi Egalim 3 du 30 mars 2023, cette mesure vise à protéger les industriels, en particulier les petites et moyennes entreprises, des remises excessives qui peuvent être pratiquées par la grande distribution et qui leur sont donc demandées. Car ce sont les fournisseurs, et non les distributeurs, qui les supportent.

En revanche, les consommateurs sont perdants puisqu'ils ne pourront plus bénéficier des promotions importantes auxquelles ils étaient habitués. Une mauvaise nouvelle pour eux, d'autant

que l'inflation, même si elle est en recul, reste forte (2,9 % sur un an en février 2024).

De leur côté, les distributeurs voient d'un mauvais œil l'entrée en application de cette mesure. Ils avaient d'ailleurs exprimé leur colère à l'époque du vote de la loi, dénonçant « une mesure irresponsable et inflationniste ».

[Art. 7, loi n° 2023-221 du 30 mars 2023, JO du 31](#)

© 2024 Les Echos Publishing

Pas d'exécution de la prestation pendant le délai de rétractation du consommateur !



© 2024 Les Echos Publishing

Pendant le délai de rétractation dont dispose un consommateur qui a conclu un contrat hors établissement avec un professionnel, ce dernier ne peut pas commencer à exécuter la prestation, sauf si le consommateur le lui demande expressément.

Associations : une aide pour financer les travaux de mise en accessibilité



© 2024 Les Echos Publishing

Les associations recevant du public peuvent demander une aide pour financer des travaux de mise en accessibilité de leurs locaux pour les personnes atteintes d'un handicap.

Garantie des vices cachés : quid de la revente par un professionnel d'un bien usagé ?



© 2024 Les Echos Publishing

Le professionnel qui revend un engin agricole dont il s'est servi pour son activité n'est pas considéré comme un vendeur professionnel lorsqu'il ne se livre pas de façon habituelle à de telles reventes. En conséquence, il n'est pas présumé connaître le vice caché dont cet engin était atteint.

Quelle durée pour un bail rural à long terme conclu au profit d'un exploitant âgé ?



© 2024 Les Echos Publishing

Même s'il est à moins de 18 ans de l'âge de la retraite au moment de sa conclusion, un exploitant agricole peut valablement conclure un bail rural d'une durée de 18 ans.

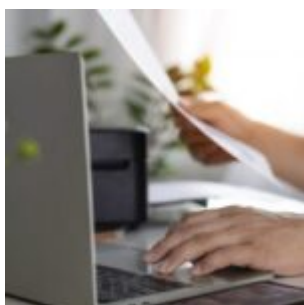
Renforcement des conditions d'installation en France des étrangers en qualité d'entrepreneur



© 2024 Les Echos Publishing

Les étrangers ressortissants de pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse doivent disposer d'un titre de séjour régulier pour s'installer en France en tant qu'entrepreneur individuel.

La rémunération du gérant associé d'une EURL doit être approuvée !



© 2024 Les Echos Publishing

L'associé unique gérant d'une EURL qui se verse une rémunération doit veiller à prendre une décision fixant et approuvant cette rémunération. À défaut, il s'expose à devoir la rembourser, et ce même s'il est de bonne foi.